



Quelle appropriation de l'espace public à Casablanca ?

Journée d'étude du 4 décembre 2020

«Les villes dans le monde arabe»

Par Abderrahim Kassou

Abderrahim Kassou

Architecte et urbaniste diplômé DPLG de l'École d'architecture de Paris-La Villette, Abderrahim Kassou est également titulaire d'une licence d'anthropologie de l'université Paris VIII-Saint Denis et d'un DEA en géographie et aménagement de l'université François Rabelais de Tours. Exerçant l'architecture à titre libéral depuis près de vingt ans, il est l'auteur de plusieurs projets de réhabilitation de monuments historiques, d'équipements culturels et d'aménagements urbains. Abderrahim Kassou est aussi l'ancien président de l'association Casamemoire, un ancien membre du Conseil national des droits de l'Homme et il demeure très actif au sein de plusieurs associations dont le *Forum des Alternatives Maroc* (FMAS). Il est également enseignant à l'École d'architecture de Casablanca.

Surnommée la ville blanche, Casablanca s'impose par son style architectural dans le paysage urbain marocain. Cet héritage architectural témoigne de l'époque durant laquelle cette ville était un véritable lieu d'expérimentation urbanistique. Les styles Art Déco et Bauhaus se mêlent à l'art néo-mauresque et au savoir-faire marocain pour donner vie à une architecture hybride. Mais ce n'est pas cette architecture que certains qualifient d'architecture coloniale qui retient notre intérêt dans le cadre de cette brève étude. Car loin des beaux édifices du centre-ville, se dévoile sous nos yeux une tout autre ville : celle des cités de logements collectifs construites entre les années 1930 et 1960, et en particulier au lendemain de la Deuxième guerre mondiale. En effet, la ville de Casablanca a fait face en cette période à un accroissement démographique important qui va générer une forte demande en logements. La multiplication des bidonvilles de manière rapide dans certaines zones de la ville va alors encourager les autorités urbaines à lancer plusieurs projets de construction d'habitats collectifs, pensés comme des « villes-satellites » plus ou moins éloignées du centre.

La politique de l'habitat pour le plus grand nombre¹ ou l'appropriation de l'espace urbain

Aborder la question de l'appropriation de l'espace urbain à Casablanca passe donc inévitablement par un regard sur ces cités de logements et leur évolution. Réalisées à partir de la fin des années 1930, elles répondent en réalité à plusieurs approches urbanistiques. Ainsi, en comparant les différentes cités, on constate que l'approche culturaliste, qui considère que l'habitat doit emprunter au vocabulaire architectonique local, prédomine dans les cités SOCICA² ou Lafarge³, en créant des cités ouvrières isolées de leur environnement immédiat. Ailleurs, comme dans la cité Sidi Othman ou la cité des Carrières centrales⁴ avec la fameuse « trame 8x8⁵ », c'est l'approche moderne, caractérisée par une volonté de réconcilier l'industrialisme, la société et la nature à travers des projets d'habitats collectifs fonctionnels⁶, qui a laissé des empreintes. Des caractéristiques semblables peuvent également être observées dans la cité Derb Jdid, située dans le secteur ouest de la ville. Ce « nouveau quartier populaire » (*derb jdid*) s'étend sur une superficie de 80 hectares, qui était à l'origine un bidonville.

Les cas des Carrières centrales et de la cité Derb Jdid

Parmi toutes les transformations de bidonvilles en cités de logements collectifs, celle de la cité verticale des Carrières centrales - aujourd'hui située dans le quartier de Hay Mohammadi - reste sans aucun doute la plus spectaculaire, aussi bien pour l'ampleur du projet que pour son ingéniosité architecturale. Réalisé par l'équipe d'architectes d'*Atbat-Afrique*⁷ au début des années cinquante, ce

1. « L'habitat pour le plus grand nombre » constituait le leitmotiv de l'influent architecte Georges Candilis, qui avait d'ailleurs codirigé l'Atelier des bâtisseurs (ABAT) à Casablanca jusqu'en 1954, moment de sa fermeture.

2. SOCICA ou Société chérifienne de la cité indigène de Casablanca est un quartier construit dans les années 1930 sur le modèle des médinas. Avec l'étalement urbain, cette cité se retrouve aujourd'hui en pleine ville de Casablanca.

3. Il s'agit d'une cité ouvrière créée en 1932 par l'architecte français Edmond Brion.

4. Ancienne zone de bidonville, les Carrières centrales sont achetées en 1949 par le service de l'Habitat pour y installer les premières expérimentations urbanistiques, dont notamment la « trame sanitaire 8x8 » de Michel Ecochard.

5. Il s'agit d'une conception architecturale de Michel Ecochard. Cet architecte a eu l'idée de « coucher l'immeuble au lieu de le dresser » pour obtenir un habitat plus proche de l'habitat traditionnel marocain.

6. On note d'ailleurs dans l'architecture de ces cités logements à Casablanca le lien existant entre le social et la nature, à travers la présence de jardins-patios. Pour aller plus loin sur l'urbanisme moderne, voir : Françoise CHOAY, *art.cit.*

7. Il s'agit de l'antenne africaine de l'Atelier des bâtisseurs, dont la maison-mère fût fondée en 1947 par Le Corbusier, Jacques Lefebvre et quelques autres architectes de renom, lors de la construction de l'Unité d'habitation de Marseille.

projet bénéficie d'une grande publicité, mais il suscite également beaucoup de débats entre les pairs. Il symbolise une prise de position de la « Team X⁸ » par rapport aux doctrines du mouvement moderne, créant au sein de ce mouvement une tendance qui défend la prise en compte des spécificités locales dans les projets.

L'élargissement des familles, l'inadaptation de ce type d'habitat aux besoins de la famille marocaine aux revenus modestes, ainsi que l'absence de contrôle des aménagements urbains, constituent autant de facteurs expliquant la modification des habitations par leurs occupants. En effet, dans plusieurs cités de logements à Casablanca, les habitants ont détourné les espaces extérieurs, les circulations, ou encore les interstices de leurs fonctions premières pour en faire une pièce à vivre supplémentaire, ou agrandir l'espace habité. Pour l'immeuble Nid d'abeilles de la Cité verticale des Carrières centrales par exemple, la fermeture des patios pour en faire des espaces intérieurs est impressionnante, car elle prend à contre-pied toute la théorie développée par les architectes. Ceci pose au moins deux interrogations : d'une part, la question de la légitimité des habitants à faire évoluer leur logement comme bon leur semble, et d'autre part la question de la valeur patrimoniale d'édifices de ce type étant donnée l'ampleur de la transformation. En effet, si la modification des logements par les habitants peut être considérée comme illégale et dénaturant l'œuvre de départ,



Illustration 1 : immeuble Nid d'abeilles

L'antenne africaine a réuni des architectes tels que Georges Candilis, Aloycha (Alexis) Josic, Shadrach Woods et Vladimir Bodiansky.

8. Il s'agit d'un groupe de jeunes architectes de différentes nationalités, qui ont décidé de repenser l'architecture et l'urbanisme en rupture avec les conceptions rationalistes de leurs prédécesseurs dans les années 1950-1960. Pour aller plus loin, voir : Letizia CAPANNI, « Habitat collectif méditerranéen et dynamiques des espaces ouverts : cas d'étude en Europe et en Afrique du Nord (1945-1970) », Laboratoire ACS-Université de Paris VIII, <<http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05/IMG/Capannini.pdf>> (consulté le 16 février 2021).

ce sont finalement les habitants eux-mêmes qui subissent les conséquences (positives comme négatives) de ces actes. En revanche, la question de la valeur patrimoniale de ces biens est beaucoup plus complexe. Il est indéniable que la cité verticale des Carrières centrales fait partie des édifices



Illustration 2: appropriation des RDC de la Cité Plateau

majeurs de Casablanca et peut, à ce titre, être considérée comme patrimoniale. Mais compte tenu de l'ampleur des transformations réalisées par les habitants, l'intégrité de l'œuvre architecturale n'est plus garantie. Quel édifice faut-il alors préserver en tant que patrimoine national : l'original dont les traits sont à peine visibles ou l'actuel qui ressemble de plus en plus à un bidonville vertical ? Ainsi, au-delà de tout jugement de valeur, l'évolution de cet habitat durant les cinquante dernières années est aussi constitutive de ce qu'il est devenu aujourd'hui que ne l'est l'édifice initial, et de ce fait, elle est aussi importante et indissociable dans toute démarche d'analyse de ce cas.

D'autres cités de logements ont été imaginées dès leur planification comme des ensembles évolutifs. C'est le cas de la cité de Derb Jdid, appelée actuellement Hay Hassani. Ce quartier populaire a été pensé par les architectes comme pouvant évoluer au gré des besoins des habitants. Ainsi, même si son évolution, telle qu'elle se présente aujourd'hui, n'est pas forcément celle qu'imaginaient les architectes au départ, le résultat reste acceptable pour un quartier qui a été conçu il y a plus d'un demi-siècle. Si l'on convient que ce quartier aurait besoin d'une mise en valeur et de quelques équipements publics de proximité, il n'en reste pas moins que l'échelle urbaine du bâti et des espaces extérieurs, ainsi que la structure viaire, fournissent de bonnes bases pour en faire un quartier agréable.

Lors d'un projet récent portant sur la réhabilitation du parc de la Cité plateau, un parc d'environ 12 hectares intégré dans une cité réalisée en 1952, la question des espaces occupés par les habitants

s'est posée. Il s'agit en particulier d'espaces en rez-de-chaussée occupés où des extensions de logements ont été construites en dur, mais également des espaces plantés et des potagers. Après plusieurs semaines de discussion, le compromis trouvé, entre les habitants et les autorités, a été de maintenir les parties construites en dur, mais de rendre publiques les zones plantées. De plus, une bande paysagère uniforme a été ajoutée avec des plantes grimpantes permettant d'uniformiser les façades. Ce projet illustre une approche pragmatique permettant de concilier un état de fait avec une volonté d'amélioration de l'espace public dans sa globalité.

De l'espace urbain à la notion d'espace public

La réflexion autour de l'appropriation de l'espace à Casablanca renvoie à la notion de l'espace public, et à la manière de concevoir sa place dans nos sociétés. D'emblée, on peut affirmer que deux définitions se croisent sur ce sujet. Il existe tout d'abord une définition générale et relativement partagée de l'espace public, qui l'entend comme « représentant dans les sociétés (urbaines) l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui sont à l'usage de tous. Ils appartiennent soit à l'État (domaine public), soit à aucune entité juridique et morale de droit ou, exceptionnellement, au domaine privé⁹ ». Cette définition reconnaît de fait le statut d'espace public à tout espace extérieur plus ou moins accessible par tous. Une autre définition vient contrebalancer cette première en postulant que « l'espace public (peut également être considéré comme) un ensemble de personnes privées rassemblées pour discuter des questions d'intérêt commun. Cette idée prend naissance dans l'Europe moderne, dans la constitution des espaces publics bourgeois qui interviennent comme contrepoids des pouvoirs absolutiste¹⁰ ».

Face à cette double définition, on peut se demander s'il existe véritablement un espace public au Maghreb en général, et au Maroc en particulier. En effet, le champ lexicologique local contient des termes comme *âam* (« public ») ou *khass* (« privé »), mais ces notions sont toutes d'apparition récente (datant de la fin du XIX^e siècle). Le terme *fadaa âam* (« espace public » au sens littéral du terme) existe, mais il ne contient pas la dimension politique d'espace de débat de la chose publique. Ainsi, l'espace peut être physique, géographique, régional, rural, urbain, périurbain, politique, économique, sacré, profane, etc. Mais quels sont les éléments constitutifs qui permettent de le qualifier d'espace « public » ? Dans les sociétés dites arabo-musulmanes, les espaces extérieurs sont soit des espaces d'apparat et de représentation, comme les esplanades devant les palais du sultan, soit des espaces ayant des fonctions précises et donc pas forcément ouverts à tous ni tout le temps, comme les grandes cours des mosquées ou les espaces extérieurs accueillant les souks hebdomadaires par exemple. Mais il ne s'agit pas pour autant d'espaces publics. Ces différents exemples nous montrent que c'est l'utilisation d'un espace qui lui confère son caractère public ou non. Ramené à notre cas d'étude, c'est donc l'appropriation de certains espaces extérieurs par des Casablancais, qui rend ces lieux publics.

Depuis quelques années, la ville de Casablanca s'est lancée dans de grands projets d'aménagements urbains. Ces derniers soulèvent également la question de l'espace public. Les places en ville sont réaménagées pour entrer en conformité avec les représentations des urbanistes et décideurs marocains en matière d'espace public. Ces derniers ont rapidement évolué d'une vision fonctionnelle

9. Définition de l'« espace public » sur Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Espace_public#:~:text=L'espace%20public%20repr%C3%A9sente%20dans,%2C%20exceptionnellement%2C%20au%20domaine%20priv%C3%A9>, consulté le 17 février 2021.

10. Jürgen HABERMAS, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, Payot, 1997 (titre original : *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, 1962).

(voire sécuritaire) vers une vision récréative¹¹ de l'espace public. De ce fait, les espaces dits « de transit », comme certaines places urbaines, ont été convertis en vitrine du développement à partir des années 2000.



Illustration 3 : Place des Nations-unies

Ainsi, l'espace dit « public » apparaît comme un lieu de confrontation (interaction) entre les représentations et les pratiques de l'espace imposées par les pouvoirs publics et les professionnels de l'aménagement d'une part, et les différentes pratiques spatiales urbaines des usagers, elles-mêmes complexes, d'autre part. L'analyse de cette situation peut se faire sur au moins trois niveaux, à savoir : sur le contenu des projets en termes de programme, de composantes, de parti pris ; sur les modalités de réalisation des projets en termes de dispositifs de marché, de circuit de validation et de financement ; enfin, sur la dimension réellement « publique » de ces espaces. En effet, les interventions sur les espaces « publics » à Casablanca se sont multipliées ces dix ou quinze dernières années. La plupart sont liées à des projets d'infrastructure importants comme la réalisation des lignes de tramway ou des gares devant accueillir le train à grande vitesse, ou encore des places, des espaces le long de la corniche, des parcs. Si toutes ces transformations sont importantes et en général de qualité, elles portent essentiellement sur une amélioration physique de l'aménagement des espaces, sans pour autant considérer la question de leur appropriation. En effet, on peut constater dans le cas casablançais que le rapport qu'entretiennent les décideurs politiques à l'appropriation de l'espace dans la ville peut être qualifié de défensif, voire de sécuritaire (interdiction de marchés ambulants, interdiction aux artistes de rue de s'y produire, etc.). La volonté des habitants d'un renouveau des espaces publics basé sur les interactions sociales dans un objectif de mixité sociale

11. L'espace public est ici appréhendé comme un lieu de déambulation et de loisir.

et de participation démocratique à la vie de la *cit*é, ne constitue pas une préoccupation pour les décideurs des grands projets d'aménagements urbains. En revanche, le déclin des espaces publics en faveur du développement des espaces privés ouverts au public, accompagné par un renforcement des contrôles et la multiplication des restrictions, constitue une tendance qui semble avoir le vent en poupe.

Faire du « public » sans public

Les espaces extérieurs, dits publics, une fois achevés, voient leur occupation par les usagers varier. Ce sont en général des espaces plus sûrs et bien aménagés, dans lesquels on observe une occupation plus familiale et plus féminine aussi, en journée. Mais peu d'activités artistiques ou culturelles s'y déroulent, sauf lors de festivals, ou encore épisodiquement quand les artistes de rue arrivent à déjouer la surveillance.

Ainsi, notre étude du cas casablançais nous a fait toucher du doigt le fait que les habitants de la ville restent malgré eux de simples « consommateurs » des espaces urbains qui ont certes été pensés *pour eux* mais *sans eux*. En effet, peu de projets urbains à Casablanca ont vu une consultation citoyenne accompagner leur réalisation. Les seules exceptions notables sont le cas du jardin de l'Hermitage, ou encore l'aménagement de la place devant le grand théâtre de Casablanca, deux (rares) projets qui ont donné lieu à des réactions citoyennes.

Face à ce constat, il nous semble que l'on ne peut conclure notre étude que par l'interrogative. Car de quelle appropriation de l'espace public est-il ici question lorsque ce même espace ne permet pas (ou peu) l'expression politique, et lorsqu'il n'est pas inclusif et respectueux des droits des citoyens ? Enfin, ces questions nous invitent également à réfléchir sur le rôle qu'incombe aux aménageurs, architectes et urbanistes qui, par leur travail, ne façonnent pas uniquement la ville, mais aussi les enjeux politiques et sociaux qui s'y rapportent.